

DOCUMENT D' INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS DE LA CRAU



La prévention, notre priorité

Notre environnement est soumis à des risques naturels ou technologiques.

Ainsi, au cours de notre vie, chacun d'entre nous peut se retrouver en situation de devoir réagir face à un incendie, une inondation, une tempête, un mouvement de terrain, ou une pollution.

Cette éventualité ne doit pas faire l'objet d'une crainte excessive. Cela nécessite un apprentissage permettant de répondre aux questions suivantes :

- A quels risques suis-je exposé sur mon lieu de vie et à proximité?
- Si un danger important survient, comment suis-je alerté?
- Quel doit être alors mon comportement?
- Pourquoi faut-il pouvoir assurer son autonomie?

L'objectif est que chacun connaisse les risques de son territoire, les bons comportements à adopter en cas de catastrophe, et devienne ainsi acteur de sa propre sécurité.

> Christian Simon Maire de La Crau

La ville de La Crau est titulaire depuis 2023 du label «Tous Resilients contre les risques »



LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants :



Il s'agit d'un dispositif national. Il n'y a pas d'inscription, ce système fonctionne automatiquement à partir du moment où votre smartphone borne sur la commune. En cas de risque majeur,

sans démarche de votre part, il vous informe par SMS de :

- La nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel...);
- L'autorité qui diffuse l'alerte :
- La localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...);
- L'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...);
- Le cas échéant, un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel.



ET AUSSI...



Appels téléphoniques



Haut-parleurs



Porte à porte



Réseaux Sociaux



Panneaux Lumineux



Automate d'appels



Sirène d'alerte aux populations



Service de Télé-Alerte de la Métropole



Appli My Predict

OÙ SE REFUGIER EN CAS D'EVACUATION?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre au centre d'accueil du Gymnase du Fenouillet (Parc des Sports Palazy, avenue Frédéric Mistral).

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS



LES NUMÉROS & LIENS UTILES

N° Mairie : 04 94 01 56 80 Pompiers : 18 ou 112

Samu: 15

Police / Gendarmerie: 17

Police municipale : 04 94 01 56 81 Site commune : www.villedelacrau.fr

Préfecture : www.var.gouv.fr

Météo France : www.meteofrance.com Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr

France Bleu: 102.5 FM



RISQUES NATURELS INONDATION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.



PRÉVENTION



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture)



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info, France Bleu)



Météo + moyens d'alerte (voir page 2)

PENDANT L'ÉVÈNEMENT

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et protégez votre habitation



Coupez les alimentations en électricité et en gaz



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols



Évitez tout déplacement inutile



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez qu'en cas de besoin



Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE

- Ne circulez pas dans une zone inondée.
- Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

FIN DE L'ÉVÈNEMENT



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces

CONSTITUEZ VOTRE KIT D'URGENCE









Radio à piles Bougies ou lampes et eau

Nourriture Médicaments Vêtements

de poche potable



(Plus Hautes Eaux Connues)

Les repères de crues ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.



LA TOUR STE ANNE

SIGALOUX

RISQUES NATURELS FEUX DE FORÊTS



Un incendie de forêt est un feu non maitrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice.

La propagation de l'incendie est principalement déterminée par le type de végétation (les landes, le maquis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief.



PRÉVENTION



- Débroussaillez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation
- N'accolez pas à la maison des réserves de combustibles.



Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...)



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT L'ÉVÈNEMENT



Informez les sapeurs pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112)



- Fermez les volets, portes et fenêtres
- Calfeutrez-les avec des linges mouillés



- Ne vous approchez pas d'un feu de forêt
- Ne sortez pas sans ordre des autorités
- Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu



Évitez d'utiliser votre véhicule



- Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- Arrosez les abords



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité



Écoutez la radio (France Info, France Bleu)

FIN DE L'ÉVÈNEMENT



- Faire l'inventaire des dégâts

- Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur

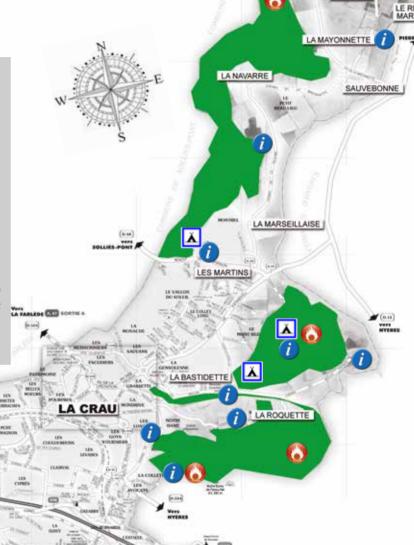


Aérez les pièces

L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations de débroussaillement (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier). Le débroussaillement vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

* La zone de débroussaillement est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter le service de Police Municipale (04.94.01.56.81)

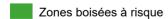


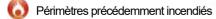
A MOUTONNE

LA TOUR

SIGALOUX

Légende :





Population sensibilisée

Campings



Le risque mouvement de terrain est consécutif à un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

On en distingue plusieurs types: glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles. Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



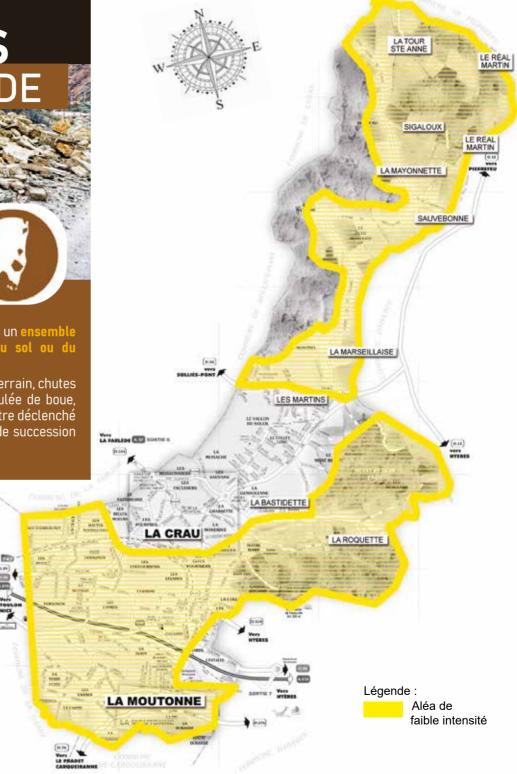
Quittez rapidement les bâtiments



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée



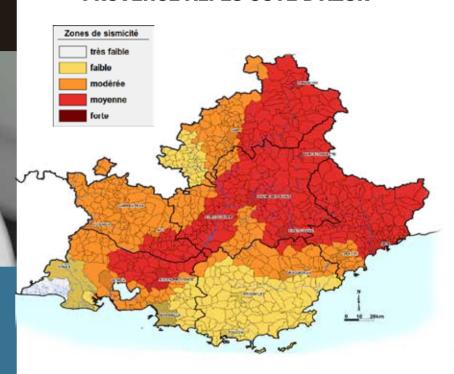
RISQUES NATURELS SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer des dégâts importants et mettre en danger des vies, ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS

Zonage réglementaire en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Abritez-vous loin des fenêtres



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques



Après la secousse, coupez les réseaux, ne fumez pas



Dès que vous le pouvez, rejoignez un point de rassemblement

RISQUES NATURELS TEMPÊTE OCCUPANTO DE LA CONTROLLA DE LA CONT

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** (chutes d'objets divers : toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) **et l'environnement** (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS

PRÉVENTION



Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers)



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons)



Fermez les portes et les volets



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous

PENDANT L'ÉVÈNEMENT



Dans la mesure du possible restez chez vous



Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif



N'intervenez pas sur les toitures



Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales

FIN DE L'ÉVÈNEMENT



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique



Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol



Le risque de sécheresse est lié au manque de précipitations et/ou à des prélèvements excessifs ou inadaptés de l'eau disponible. La sécheresse existe en toute saison, toutefois elle peut être accentuée par les fortes températures.

Ce phénomène peut avoir des conséquences sur la ressource en eau. Il peut en résulter des restrictions pour préserver la ressource pour les usages quotidiens et professionnels.

Des phénomènes peuvent être associés à un épisode de sécheresse : canicule, retrait-gonflement des argiles, appauvrissement de la nappe phréatique, déficit des ressources en eau, baisse des niveaux des cours d'eau, barrages et retenues d'eau, risque d'incendie, pollution atmosphérique en cas d'absence de vent.

PRÉVENIR LA SÉCHERESSE

Les bons gestes pour économiser l'eau :



Réparez toute fuite d'eau sans tarder



Privilégiez les douches aux bains



Installez des équipements sanitaires économes en eau

AU COURS DE L'ANNÉE...

Respectez l'arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau en vigueur dans votre département (limiter ou stopper l'arrosage des jardins et/ou pelouse, ne pas laver sa voiture, ne pas remplir sa piscine....).



RISQUES NATURELS CANICULE

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes et nocturnes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires...), pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool)



- Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches.
- Fermez les volets le jour



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités



N'hésitez pas à utiliser le coupon ci-contre pour vous inscrire ou inscrire vos proches. Ce coupon est à retourner au CCAS (Mairie Annexe – 15, Boulevard de la République 83260 La Crau).

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ET ISOLÉES

NOM : DATE DE NAISSANO ADRESSE : LA CRA	CE :	PRÉNOM : TÉLÉPHONE :	
☐ Personne de plus	de 60 ans et inapte au tra	·	
	NTACTER EN CAS D		
NOM : QUALITÉ : ADRESSE :	F	PRÉNOM : FÉLÉPHONE :	
DE QUELS SOINS	BÉNÉFICIEZ-VOUS	ACTUELLEMENT ?	
	Nom de la nersenne	Niama da Pannaniama	Tálánhana
	Nom de la personne	Nom de l'organisme	Téléphone
Aide ménagère	Nom de la personne	Nom de l'organisme	releprione
Aide ménagère	Nom de la personne	Nom de l'organisme	releprione
	Nom de la personne	Nom de l'organisme	reieprione
Infirmier	Nom de la personne	Nom de l'organisme	reieprione
Infirmier Portage des repas	Nom de la personne	Nom de l'organisme	reieprione
Infirmier Portage des repas Téléalarme Tierce personne	IMPORTANT, VOIRE A VOTRE SANTÉ	E VITAL, A NOUS CO	

RISQUES NATURELS NEIGE / VERGLAS

Les chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0° C.

Elles peuvent entrainer la formation de phénomènes glissants sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

Ce phénomène a possiblement des conséquences graves pour la population (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), les biens et la vie quotidienne (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes de branches...).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évitez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux)



Évitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux



Ne touchez pas aux fils électrigues tombés à terre



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités



RISQUES TECHNOLOGIQUES TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confinez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle

EN CAS D'ACCIDENT IMPLIQUANT UN TRANSPORTEUR, DONNEZ AU SECOURS LES CODES DANGER ET MATIERE





RISQUES TECHNOLOGIQUES INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un accident se produisant sur un site industriel impliquant des produits et/ou des procédés dangereux pouvant entrainer des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Il se manifeste principalement par des risques d'incendie, d'explosion et/ou de pollution et de dispersion de substances toxiques dans l'air, l'eau ou le sol. Les sites SEVESO sont les plus à risque car ils stockent ou accueillent les volumes de matières les plus importants.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Fermez les arrivées de gaz et d'électricité



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info...)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les mesures de sécurisation ont été prises



Ne fumez pas







Le risque sanitaire dépend de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme.

Le risque de contamination est consécutif à :

- une exposition directe à un micro-organisme pathogène ou à un vecteur responsable de la transmission de maladies infectieuses ;
- \blacksquare une exposition indirecte : aléas climatiques, industriels, technologiques \dots

L'homme peut être exposé à ces contaminants par :

- voie digestive, via l'eau ou les aliments, par défaillance dans les mesures d'hygiène individuelles (lavage des mains) ou collectives ;
- voie respiratoire, via l'inhalation de gaz ou de particules ;
- voie cutanéo-muqueuse : effraction cutanée (piqûre ou coupure accidentelle, projections sur peau lésée), projections sur muqueuse, projections sur peau saine, exposition externe aux rayonnements ionisants.

La pandémie :

La sévérité de l'infection n'est pas un critère de définition d'une pandémie. Historiquement, plusieurs pandémies ont touché l'humanité: la peste noire qui a causé plusieurs millions de morts en Europe, entre 1346 et 1350; la grippe espagnole de 1918 à 1920 qui a fait 15 millions de morts en se propageant depuis la Chine vers le Japon, la Russie, l'Europe puis l'Amérique du Nord. Après avoir infecté 40 millions de personnes dans le monde, le SIDA est également considéré comme une pandémie.

Outre son impact sanitaire, une pandémie peut provoquer une désorganisation du système de santé, mais aussi des perturbations importantes de la vie sociale et économique.

La réponse relève donc d'une approche non seulement sanitaire mais intersectorielle. Dans le cas de risque de pandémie, la prévention passe principalement par la vaccination.

En France métropolitaine, les vaccinations obligatoires sont :

- pour les personnes nées avant 2018 : diphtérie, tétanos et poliomyélite
- pour les personnes nées à partir du 1^{er} janvier 2018 : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b, hépatite B, méningocoque C, pneumocoque, rougeole, oreillons et rubéole.

La pandémie grippale :

Les épidémies de grippe saisonnière réapparaissent à un rythme annuel, alors qu'une pandémie grippale est caractérisée par l'apparition sur l'ensemble du globe d'un nouveau virus grippal contre lequel les défenses de la majorité de la population sont faibles ou nulles.

La gestion des risques sanitaires se traduit par :

- l'élaboration de normes garantissant un niveau élevé de protection sanitaire et de règles encadrant certaines activités (normes, lois, guides de bonnes pratiques, autorisations, décisions de police sanitaire...);
- la production de plans de réponses aux urgences sanitaires et aux situations exceptionnelles (ex : plans de pandémie grippale, plans blancs, plans biotox, etc.);
- \blacksquare l'information des populations : campagne de sensibilisation, éducation ...

DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION



LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR

AVEC BU SAVON OUT ITTUISE? TIME SOLUTION HYDROAL COOLIDIN

LORSQUE VOUS ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ, COUVREZ-VOUS LA BOUCHE ET LE NEZ AVEC VOTRE MANCHE

OU UN MOUCHOIR À USAGE UNIQUE



EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX, APPELEZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT

CONTACTEZ LE 15 UNIQUEMENT EN CAS D'URGENCE

RISQUES TECHNOLOGIQUES ATTENTAT

LES 3 NIVEAUX VIGIPIRATE



VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu

Nombreuses mesures permanentes de sécurité



SÉCURITÉ RENFORCÉE RISQUE ATTENTAT

face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et / ou un secteur d'activité narticulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie



URGENCE ATTENTAT

vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat Mesures exceptionnelles d'alerte de la population Durée limitée à la nestion de crise

EN CAS D'ATTENTAT...













J'AGIS POUR MA SÉCURITÉ

CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ











LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETÉ



Le Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise

(Document téléchargeable) http://www.mementodumaire.net/wpcontent/uploads/2012/06/Pfms.pdf

LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION



Contactez votre assurance 2 0

(o)

Prenez des photos de votre sinistre 3

Ne jetez rien jusqu'à l'expertise 4

Déclarez le sinistre (en recommandé, dans les 10

(en recommande, dans les 10 jours suivant le classement CATNAT)

Le service citoyenneté constitue la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et en informe les sinistrés en cas de parution au journal officiel.



Ce document est mis à disposition en Mairie à l'adresse : Hôtel de Ville Boulevard de la République 83260 LA CRAU

Toute l'actu de la ville sur : villedelacrau.fr



